

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Administration		AGERS - DGEO
<u>Destinataire</u>	Direction	Centres Psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française	
<u>Contact</u>	Guy BLIN -	(02/690.85.03)	guy.blin@cfwb.be
<u>Documents à renvoyer</u>	Oui/Non		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Subventions de fonctionnement 2007-2008		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : - texte : 4 p - annexe : 0 p

duplicata : www.adm.cfwb.be

Mots-clés : Subventions de fonctionnement

- Destinataires:
- Aux Pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française,
 - Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française,

Pour information:

- A l'Inspection des centres psycho-médico-sociaux
- Aux Vérificateurs des centres psycho-médico-sociaux
- Aux Fédérations des Pouvoirs organisateurs (CPEONS - FCPL)
- Au Conseil Supérieur des Centres P.M.S.
- Aux Syndicats

J'ai l'honneur de vous informer que par dérogation à l'article 52, c) et d) de l'arrêté royal du 13 août 1962 organique des centres P.M.S., le montant des subventions de fonctionnement des centres P.M.S. a été fixé, pour l'année scolaire 2007/2008, au montant accordé pour l'année scolaire 2006/2007, indexé selon le rapport de l'indice général des prix à la consommation entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2008. Le rapport entre ces deux indices (105,20 au 1^{er} janvier 2007 et 108,84 au 1^{er} janvier 2008) correspond à 3,46 %.

Compte tenu de ce qui précède, les subventions de fonctionnement 2007-2008 des centres P.M.S. sont fixées comme suit :

1 Subventions pour examens médicaux

A. Montant de base par type d'examen :

- Examen complet : $1,63 \text{ €} \times 2,6915 = 4,3871 \text{ €}$
- Examen complémentaire : $0,6525 \text{ €} \times 2,6915 = 1,7562 \text{ €}$
- Examen spécialisé : 17,1542 €

B. Augmentations successives :	2,5 % en 1991/92
	2,16 % en 1992/93
	3 % en 1993/94
	1,44 % en 1994/95
	1,5 % en 1995/96
	1,5 % en 1996/97
	1,75 % en 1997/98
	1,4 % en 1998/99
	1 % en 1999/2000
	2,5 % en 2000/2001
	2,9 % en 2001/2002
	1,21 % en 2002/2003
	1,59 % en 2003/2004
	2,26 % en 2004/2005
	2,63 % en 2005/2006
	1,66 % en 2006/2007
	3,46 % en 2007/2008

C Subvention totale :

- Examen complet : 6,17 €
- Examen complémentaire : 2,47 €
- Examen spécialisé : 24,12 €

2 Subventions forfaitaires pour le personnel

A Forfaits

- Par cadre de base (= 4 agents du cadre de base) : 5.223,89 € x 2.6915 = 14.060,10 €
- Par agent de cadre complémentaire : 1.044,77 € x 2.6915 = 2.812,00 €

A. Augmentations successives :	2,5 % en 1991/92
	2,16 % en 1992/93
	3 % en 1993/94
	1,44 % en 1994/95
	1,5 % en 1995/96
	1,5 % en 1996/97
	1,75 % en 1997/98
	1,4 % en 1998/99
	1 % en 1999/2000
	2,5 % en 2000/2001
	2,9 % en 2001/2002
	1,21 % en 2002/2003
	1,59 % en 2003/2004
	2,26 % en 2004/2005
	2,63 % en 2005/2006
	1,66 % en 2006/2007
	3,46 % en 2007/2008

B. Subvention totale :	4 agents : 19.768,85
	5 agents : 23.722,61
	6 agents : 27.676,35
	7 agents : 31.630,10
	8 agents : 35.583,84
	9 agents : 39.537,59
	10 agents : 43.491,33
	11 agents : 47.445,08
	12 agents : 51.398,82
	13 agents : 55.352,57
	16 agents : 67.213,80

Je vous rappelle toutefois qu'en application des dispositions prévues par le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel, ces sommes seront amputées d'un montant correspondant à 1 % de l'ensemble des subventions de fonctionnement dues pour l'année scolaire 2007-2008.

Une avance correspondant à 59 % de la subvention forfaitaire octroyée en 2006/2007 pour le personnel, a été versée aux centres P.M.S. en mars 2008; le solde des subventions « personnel » sera liquidé en novembre 2008, en même temps que la subvention globale « examens médicaux » (et ce après réception des derniers états d'examens médicaux). Enfin , la partie du pourcent non utilisée en 2008 sera reversée aux centres fin 2008.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE